



Arrêt maladie et compteur d'heure

Par Plumette333

Bonjour, je suis salarié dans une entreprises de moins de 11 salariés. Je fais parti de la convention collective service aux personnes (entreprise).

Je suis a temps partiel et j'ai un contrat annualisé. J'ai donc un compteur d'heure.

J'ai été en arrêt pendant une semaine , mon employeur a t'il le droit d'enlever ces heures d'arrêt de mon compteur ? Et du coup de me les faire rattraper vu que mon compteur se trouve en negatif?

Merci d'avance pour votre réponse.